

31. LE TERRORISME INTERNATIONAL

Contexte

Depuis quelques années, le terrorisme international demeure un grand sujet de préoccupation pour les gouvernements occidentaux. L'attention qu'il suscite dérive, pour une bonne part, de la multiplication des actes de terrorisme partout dans le monde, et dans les pays occidentaux en particulier, du début jusqu'au milieu des années 1980. Bien que le nombre de tragédies découlant d'actes de terrorisme ait diminué depuis ce temps, les activités terroristes sont encore monnaie courante, et l'intérêt s'est maintenu grâce, en partie, à l'élaboration et à l'application de mesures antiterroristes.

Les détournements d'avion, les enlèvements, les prises d'otages et les attaques à la bombe font partie des actes le plus souvent perpétrés. Plusieurs groupes de terroristes ont acquis une réputation internationale.

En réaction contre la vague d'attentats commis en 1985, y compris le détournement du paquebot Achille Lauro et l'attentat à la bombe qui a provoqué l'explosion en vol de l'avion d'Air India, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté unanimement, le 9 décembre 1985, une résolution sur le terrorisme qui fera époque. La résolution "condamne sans équivoque, comme criminels, tous les actes, méthodes et pratiques de terrorisme, où qu'ils se produisent et quels qu'en soient les auteurs..."¹ Cédant, quant à elle, aux instances des Américains en faveur d'une action concertée contre le terrorisme, la Communauté économique européenne a décidé le 28 janvier 1986 d'interdire toute vente d'armes aux États clairement associés au terrorisme.

Au début de 1986, la Libye était au coeur des préoccupations occidentales (surtout américaines) relativement au terrorisme. Les hostilités américano-libyennes ont atteint leur paroxysme avec l'attaque à la bombe menée dans une discothèque de Berlin-Ouest, le 5 avril 1986, et les représailles militaires américaines contre deux villes de Libye, le 14 avril.

¹ Assemblée générale de l'ONU, 40^e Session, Résolution n^o 40/61, pp. 607-609.